



## Clauses contractuelles et règlements du centre d'entraînement fitness8

**Utilisation du centre d'entraînement:** Les équipements et les prestations du centre d'entraînement fitness8 sont à la disposition des personnes au-dessus de 16 ans durant la durée de leur abonnement de manière illimitée pendant les heures d'ouverture du centre. Cet abonnement est personnel et non transmissible. Tout non-respect des consignes entraîne le retrait immédiat de l'abonnement sans remboursement. Un abus de la carte d'accès aura pour conséquence une exclusion du centre d'entraînement sans préavis et sans remboursement. Nous nous réservons la possibilité de porter plainte en cas d'intrusion.

**Surveillance vidéo:** Pour des raisons de sécurité, un système de surveillance vidéo du centre d'entraînement fitness8 fonctionne en permanence et les images sont enregistrées. En cas d'actes malveillants, ces images pourront être transmises à la police.

**Responsabilité:** L'abonné s'engage à utiliser les appareils soigneusement et est responsable des dégâts occasionnés sur les installations, volontairement, par négligence ou par incompetence.

**Sécurité et risques:** L'utilisation des installations du centre d'entraînement fitness8 est sous la propre responsabilité de l'abonné. Le centre d'entraînement fitness8 décline toute responsabilité en cas de maladie, de blessures ou de dommages. Les abonnés ne bénéficient d'aucune couverture en assurance de la part de fitness8. Pour des raisons de sécurité, il est interdit à l'abonné d'amener des enfants, des accompagnants ou des animaux dans les locaux de fitness8.

**Hygiène et nettoyage:** Tous les utilisateurs du centre d'entraînement fitness8 doivent recouvrir les appareils d'entraînement matelassés d'une serviette éponge durant la pratique de leurs exercices. Avant utilisation, il est d'usage de nettoyer chaque engin avec un liquide désinfectant et du papier mis à disposition. Le désinfectant ne sera pas sprayé directement sur l'appareil mais d'abord sur le papier. Toute nuisance sonore est à proscrire dans les locaux fitness8. L'accès au centre d'entraînement est autorisé uniquement avec des chaussures de gym propres. Des vestiaires et douches hommes-femmes séparés sont à disposition des abonnés. Des casiers à clé doivent être utilisés pour déposer les affaires personnelles des abonnés durant leur entraînement. Ils doivent être vidés après la séance et les clés remises sur la serrure. Le centre d'entraînement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles et numéraires dans les vestiaires.

**Utilisation:** L'abonné doit suivre les instructions du personnel. Les heures d'ouverture, le règlement intérieur et les consignes d'hygiène doivent être respectés. Toute violation grave ou répétée de ces consignes entraînera le retrait de l'abonnement sans remboursement.

La non-utilisation des équipements et des prestations ne donne pas droit à une réduction ou à un remboursement de l'abonnement. Avec le consentement de la direction, le contrat peut être transféré à une autre personne. Les frais de transfert s'élèvent à CHF 70.-.

**Interruption momentanée de l'abonnement:** La non-utilisation des équipements du centre d'entraînement fitness8 ne donne pas droit à une réduction ou à un remboursement de l'abonnement (selon CO). Exceptionnellement, si l'interruption dure plus d'1 mois mais moins de 9 mois, et peut être justifiée par un certificat médical, l'abonnement pourra être prolongé en temps voulu.

**Interruption de l'exploitation:** Le centre d'entraînement est ouvert 363 jours par année, il est fermé les 25.12 et 26.12. La direction se réserve néanmoins le droit d'interrompre l'exploitation pendant deux semaines au maximum pour des raisons de nettoyage, de maintenance, de révision ou pour des transformations. Dans pareil cas, l'abonné n'a pas droit à un remboursement.

**Expiration de l'abonnement:** L'abonné sera contacté par le secrétariat de fitness8 avant l'expiration de son abonnement. La carte d'accès doit être renouvelée. Le paiement de l'abonnement peut se faire directement à l'accueil (paiement uniquement par carte, pas d'argent liquide). Le renouvellement de l'abonnement ne se fait pas automatiquement et il n'est pas nécessaire de résilier l'abonnement. Un montant de CHF 20.- sera perçu pour les frais de dossier, il sera prélevé sur les CHF 30.- de dépôt lors de la restitution de la carte.

**Perte de la carte d'entrée:** En cas de perte de la carte d'accès à fitness8, un montant de CHF 30.- sera perçu pour le remplacement de cette carte.

**Autres règles de maison:** Le règlement général de maison est accepté dans ce contrat

**Utilisation du fitness8 combinée à la physiothérapie:** L'utilisation de fitness8 est gratuite et admise si elle a lieu le même jour que la physiothérapie et sous la supervision de celle-ci. En cas d'utilisation de fitness8 sans physiothérapie et sans conclusion d'un abonnement, une taxe d'entrée de CHF 15.- par entraînement sera perçue. Ces coûts sont à la charge de l'utilisateur et ne sont pas remboursés par la caisse-maladie ou l'assurance accident. L'accès n'est expressément autorisé qu'avec une carte (contrôle d'entrée).

**For judiciaire:** Le for judiciaire est le siège fitness8 à Bienne